

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR24.35PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 930'000.- pour financer
la première phase de réaménagement du secteur de la plage d'Yverdon-
les-Bains ainsi qu'une demande de crédit d'étude de CHF 130'000.- pour
financer l'étude du réaménagement des sanitaires et de la buvette et
l'étude de la renaturation des rives**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 14 janvier 2025.

Elle était composée de Messieurs Jean-Marc CUANILLON, Kevin DELAY, Martin LOOS, Thierry PIDOUX, Abdelmalek SAIAH, Joël WAEGER et de la soussignée, désignée présidente. Monsieur Bladimir MENESES était remplacé par Madame Maria GALLARDO.

La délégation municipale était composée de Madame et Messieurs Carmen TANNER Vice-syndique, Julien WOESSNER, Chef de service, Kevin HUTMACHER et Adrien KNÖPFEL, Urbanistes. Nous les remercions pour la présentation et les explications fournies.

Contexte

Le présent préavis porte sur deux demandes de crédit en vue du réaménagement du secteur de la plage d'Yverdon-les-Bains :

1) Une demande de crédit d'investissement de CHF 930'000.- pour financer la première phase du réaménagement de ce secteur. Ce crédit d'investissement fait suite au PR22.25PR qui portait sur l'étude du réaménagement du secteur et pour lequel CHF 138'000.- avait été octroyé lors du Conseil communal du 08 décembre 2022. Les résultats de cette étude sont présentés dans ce présent préavis et le crédit d'investissement demandé servira à les mettre en pratique.

2) Une demande de crédit d'étude de CHF 130'000.- pour financer l'étude du réaménagement des sanitaires et de la buvette et l'étude de la renaturation des rives. Ceci constitue la deuxième phase du réaménagement du secteur de la plage d'Yverdon-les-Bains.

Développement

L'étude qui a découlé du PR22.25PR a mis en évidence un secteur de la plage qui a beaucoup de potentiel mais qui est passablement vétuste et dont un réaménagement lui ferait le plus grand bien.

La première phase de réaménagement consiste à intervenir sur des endroits ciblés du secteur, à savoir :

- **Le réaménagement des seuils d'entrées du site** : trois entrées, ou seuils, sont identifiés, le premier vers le restaurant, le deuxième vers la Cure d'air, le troisième au sud vers la forêt. Le but est de rendre ces entrées plus agréables et accessibles, via un marquage visuel (panneaux, bancs, végétaux, stationnement vélos).
- **L'amélioration de l'accessibilité à l'eau, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR)** : il y a actuellement trois accès principaux au lac et tous trois sont vétustes voire dangereux (glissant, barrières non adaptées, etc.). Le but est d'améliorer la situation, tout en adaptant ces entrées aux PMR via des tapis antidérapants, mains courantes, possibilité d'emprunt d'un fauteuil amphibie qui sera stocké dans les sanitaires à proximité.
- **L'installation d'une plateforme de sauna** : sera installée à proximité de la grande plage, afin d'accueillir les baigneurs en eau froide, ce qui permet de développer l'offre en loisirs sur les quatre saisons.
- **La mise en place d'assises sur les perrés** : des plateformes en bois seront installées sur les murets existants au bord du lac.
- **Le réaménagement complet de la place de jeux à proximité de la petite plage** : tout en préservant l'environnement naturel existant, l'aire de jeux sera modernisée et désormais accessible en partie aux PMR. Une installation artistique de Vincent Kohler, dans le cadre du pourcent culturel, sera également installée.
- **L'adaptation de cheminements de mobilité douce** : la circulation à vélo est actuellement interdite sur l'ensemble du site, mais nombre de personnes empruntent quand même ces chemins pour aller, notamment, à la petite plage. Fort de ce constat, le but est de rendre l'accès à vélo jusqu'à la petite plage possible, en légalisant ce cheminement (élargissement du chemin, nouvelle signalisation routière, introduction de stationnement pour les vélos), tout en préservant une cohabitation sécuritaire avec les piétons.

Ces réaménagements auront lieu en 2025.

Aucun réaménagement n'est prévu autour de la petite plage, en raison de la Grande Cariçaie, raison pour laquelle les efforts se concentrent autour de la grande plage. Les PMR n'auront, de ce fait, pas accès à l'eau via la petite plage.

En outre, dans le cadre du projet de renaturation du Buron, à proximité de ce secteur, une importante pollution des sols a été découverte, ce qui pousse la Municipalité à prévoir une réserve de 10% des coûts des travaux paysagers en cas de pollution des sols liée à ces aménagements (excavation pour créer des stationnements vélos, élargissement des chemins, etc.).

Des subventions à hauteur de 10% des coûts des travaux sont attendues, subventions possiblement données par diverses fondations privées ou associations qui soutiennent des projets de jeux inclusifs.

La deuxième phase de réaménagement consiste à étudier :

- **Le réaménagement des sanitaires** : vétustes, ne demandent qu'à être améliorés.
- **Le réaménagement de la buvette** : comprendre le kiosque *Chez Thérèse* qui sera englobé dans ce projet.

- **La renaturation des rives** : cette étude répondra aux possibilités de renaturation, d'amélioration de la qualité biologique des rives et pourra être subventionnée par l'Etat de Vaud à hauteur de 60%.

Une demande de crédit d'investissement concernant cette deuxième phase pourrait intervenir courant 2025 ou 2026, pour une réalisation souhaitée en 2026 ou 2027.

Discussions de la commission

La commission salue le travail présenté et remercie la Municipalité de diriger son attention sur ce secteur de la Ville, très apprécié de la population mais qui nécessite une modernisation certaine. Tout en trouvant ce projet très enthousiasmant, quelques bémols ont été soulevés par les commissaires :

- Une minorité des commissaires a des craintes quant à la cohabitation cycles-piétons et regrette que des chemins à l'origine pedestres ne le soient plus. D'autres estiment qu'aujourd'hui les chemins concernés sont déjà utilisés par les cycles et qu'ils sont à élargir. Ceci étant, tous les commissaires s'accordent pour voir à l'usage ce que cela donnera, tout en rendant attentive la délégation municipale, qu'en ouvrant la voie aux cycles, les trottinettes (électriques) risquent également de profiter de ce tronçon et de mettre à mal la cohabitation cycles-piétons souhaitée.
- Inquiétude du peu de points d'eau prévus dans ce projet (maintien de la fontaine existante avec débit très faible, sanitaires, achats au kiosque). La commission émet le vœu qu'un accès gratuit à de l'eau potable soit maintenu, voire davantage développé.
- Nombre insuffisant d'assises en bois prévues sur les murets. Les études de réaménagement des rives pourraient demander d'enlever tout le béton en bord de plage, si bien que la Municipalité préfère ne pas trop investir là-dedans pour éviter de tout déconstruire dans quelques années. La commission entend cet argument et se réjouit de voir l'utilisation qui sera faite de ces assises.
- Les assises en bois ne sont pas accessibles aux PMR, contrairement au sauna. La commission émet le vœu que les PMR puissent accéder à ces plateformes. Cela permettrait également aux parents d'y accéder avec une poussette.

Sous réserve de ces quelques points, la commission est satisfaite de ce préavis et des projets s'y référant.

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Apolline CARRARD, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 4 février 2025